Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20181217-lmc1FI18_35_006-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

VILLE DE BOÉ

FI N° 2018 - 35 - 006

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 17/12/2018

L'an deux mille dix-huit le lundi dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé*, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 6 - Subvention exceptionnelle Association

Présents :

Monsieur DEZALOS Christian **Maire**

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame JOURNE-LHERISSON Michèle, Monsieur GERAUD Jean-Claude, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame MANDEIX Catherine **Adjoints**

Madame ACCARY Annie, Monsieur JOSEPH Joël **Délégués**

Madame LASSORT Colette, Madame FORNASARI Monique, Madame LABADIE Annie, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame LUGUET Pascale, Monsieur BOUDON Arnaud, Monsieur OURABAH Nino, Madame TRUILHE Aline, Madame ROBIN Séverine, Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur DEL-FIORENTINO Julien, Monsieur SMYRACHA Jean-Jacques, Madame FOURNIER Eveline, Monsieur JACQUIN Henri, Madame RAMOND Chantal **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel (donne pouvoir à Monsieur LUNARDI Daniel), Monsieur KHERCHACHE Aïssa (donne pouvoir à Madame LEBEAU Françoise), Monsieur ROUX Jérôme (donne pouvoir à Madame RAMOND Chantal), Madame BONFANTI Brigitte (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN Henri)
Madame FAVARD Odile (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de procurations :	04

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20181217-lmc1FI18_35_006-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

Rapporteur : **Madame Chantal RAMOND**

I - Exposés des motifs

Dans le cadre du centenaire de la guerre de 14-18, lors de la cérémonie du 11 novembre, un lâcher de pigeons a eu lieu.

Par courrier du 28 novembre dernier, le président de l'association Pigeon Sport Agenais nous sollicite pour une aide exceptionnelle de 80€ afin de financer une partie des frais de fonctionnement occasionnés.

Je vous rappelle qu'une somme de 23 636€ inscrite au budget primitif 2018, à l'article 6574, Subventions non affectées, nous permet d'attribuer des subventions lorsque des demandes nous parviennent en cours d'année.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis favorable du Bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide *à L'UNANIMITE de :*

ACCORDER : à l'association Pigeon Sport Agenais, la somme de 80€ à titre de subvention de fonctionnement.
PRÉCISER : que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 à l'article 6574.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,	Le secrétaire de séance,	Le Maire,
	Madame Monique FORNASARI	M. Christian Dézalos